

AVANTAGES POUR LE CANADA

- ◆ Le Pacte canado-américain de l'automobile est préservé; les dispositions relatives aux règles d'origine pour les automobiles de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis sont précisées.
- ◆ De nouveaux débouchés s'offrent à la principale industrie d'exportation du Canada, et un secteur clé de l'économie canadienne est renforcé.
- ◆ Le Canada a amélioré l'accès au marché mexicain — marché de l'automobile qui connaît la croissance la plus rapide en Amérique du Nord — et les barrières aux exportations canadiennes sont réduites immédiatement et seront supprimées dans 10 ans.
- ◆ Le déséquilibre entre le marché ouvert de l'automobile du Canada et le marché soumis à des mesures très restrictives du Mexique a été corrigé.
- ◆ Les automobiles produites au Canada auront le même accès en franchise de droits au marché mexicain que les automobiles produites aux États-Unis.
- ◆ Les nouvelles règles d'origine réduisent la possibilité que les douanes prennent des mesures comme celles qui ont été prises contre Honda.
- ◆ L'ALENA permet d'établir une certitude pour l'industrie de l'automobile. Le Canada demeure donc un endroit favorable aux investisseurs étrangers, y compris les fabricants d'automobiles d'Asie.
- ◆ Les pressions qui s'exerçaient sur les producteurs de pièces pour qu'ils déménagent au Mexique afin de se conformer aux exigences relatives au contenu local ont été réduites et seront supprimées dans 10 ans.
- ◆ Le Canada conserve ses normes strictes en matière de sécurité et d'émission pour les produits de l'automobile.

LE MARCHÉ MEXICAIN

- ◆ Le Mexique importe actuellement des produits de l'automobile d'une valeur de plus de 5 milliards de dollars du Canada et des États-Unis.
- ◆ On estime que le marché des pièces automobile importées croîtra à un rythme de plus de 7 p. 100 par an au cours des 10 prochaines années, ce qui se traduira par des débouchés importants pour les entreprises canadiennes.

PERSPECTIVES CANADIENNES D'EXPORTATION AU MEXIQUE

- ◆ Voitures et camions
- ◆ Pièces automobile
- ◆ Véhicules spécialisés
- ◆ Autobus

QUESTIONS COURANTES

La proportion de 62,5 p. 100 prévue dans les nouvelles règles d'origine dissuadera-t-elle les fabricants d'automobiles d'Asie d'investir?

Cette nouvelle proportion de 62,5 p. 100 a été convenue après de vastes consultations menées auprès de tous les segments de l'industrie canadienne, y compris les fabricants d'automobiles d'Asie. Le nouveau niveau de contenu, conjugué aux nouvelles règles d'origine et à l'éventuel accès sans restriction au marché mexicain, qui connaît une croissance rapide, créera des débouchés supplémentaires pour tous les segments du secteur canadien de l'automobile.